



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 19 février 2019

Reprise épidémique de la dengue à La Réunion

Depuis début 2019, la circulation du virus s'intensifie avec une augmentation continue du nombre de cas. Du 4 au 10 février, **219 cas de dengue ont été signalés, soit un total de 723 cas depuis le 1^{er} janvier 2019**. Le nombre de cas hebdomadaire augmente à présent nettement sur les 2 dernières semaines, et la dispersion des cas est toujours très importante. Les principaux foyers sont localisés dans le sud de l'île, notamment à Saint-Louis, Rivière Saint-Louis, Les Avirons, Piton Saint-Leu et Etang Salé. Des moyens importants de lutte anti-vectorielle sont engagés afin d'intervenir rapidement autour des cas isolés et foyers émergents. Afin de contenir l'épidémie, les autorités rappellent à la population que la lutte contre la dengue passe par un ensemble de bons gestes au quotidien, qui permettent de réduire les populations de moustiques.

Il faut réduire les populations de moustiques !

La lutte contre la dengue relève de la responsabilité des pouvoirs publics, par la mise en œuvre d'actions de lutte anti-vectorielle et de répression visant à éliminer les foyers naissants de dengue pour contenir l'épidémie.

Cependant, ces actions ne sont pleinement efficaces que si elles s'accompagnent d'une **mobilisation collective**. **La lutte contre les moustiques est l'affaire de tous**. Aujourd'hui plus que jamais, les autorités attendent une prise de conscience collective pour empêcher la prolifération des moustiques.

La responsabilité collective

>> **Supprimez les eaux stagnantes** : les mesures de prévention contre la dengue reposent avant tout sur l'engagement de chacun dans l'élimination des gîtes larvaires au quotidien autour de son domicile. C'est une action à mener par tous chaque semaine car elle permet de diminuer les densités de moustiques adultes et ainsi, les risques de transmission de la maladie.

Rappel des bons gestes :

- **Coupelles** : Vider les sous-pots
- **Pneus** : Vider les pneus, les mettre à l'abri ou les recouvrir afin d'éviter la stagnation de l'eau à l'intérieur.
- **Petits déchets** : Les jeter dans une poubelle fermée par un couvercle
- **Jouets** : Ranger les jouets à l'abri de la pluie. S'assurer qu'ils ne sont pas remplis d'eau
- **Fûts, arrosoirs et seaux** : Les vider ou couvrir et les ranger à l'abri de la pluie. Les récipients de récupération d'eau de pluie doivent être recouverts d'un tissu à maille fine afin d'éviter que les moustiques ne pondent à l'intérieur.
- **Gouttières** : Vérifier la pente et les nettoyer régulièrement pour que le conduit ne s'encombre pas de feuilles mortes.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



>> **Débarrassez-vous des déchets** : quotidiennement, il est important de jeter les déchets et encombrants dans les containers prévus à cet effet ou en déchetteries (*jamais dans la nature, dans les ravines ou sur la voie publique*) et de respecter les jours de collectes.

La responsabilité individuelle

>> **Utilisez des répulsifs et protégez-vous des piqûres de moustiques** : la protection contre les piqûres de moustiques est une mesure à mettre en œuvre en utilisant des diffuseurs, répulsifs, vêtements couvrants ou des moustiquaires en journée pour les jeunes enfants. Les produits répulsifs sont le moyen le plus efficace de se protéger contre les piqûres de moustiques.

>> **Consultez immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes** (forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête, grande fatigue).

Ce sont ces gestes menés par tous, à titre personnel et collectif, qui permettent de limiter la prolifération du virus de la dengue sur l'île.

Situation épidémiologique au 19 février 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 4 au 10 février 2019, **219 cas de dengue** ont été confirmés.

Les foyers les plus actifs sont situés à :

- **La Rivière Saint-Louis (53 cas)**
- **Saint Louis (50 cas)**
- **Les Avirons (15 cas)**
- **Piton Saint-Leu (13 cas)**
- **L'Etang-Salé (11 cas)**
- **Saint-Pierre (10 cas)**

ATTENTION : Une dispersion de l'épidémie à partir de ces foyers est notable (augmentation des signalements à Ravine des Cabris, Saint Pierre, Saint Joseph et la Possession), ainsi qu'une dispersion des cas signalés au sein même de ces communes.

Au total, depuis le début de l'épidémie, on enregistre :

- **7 596 cas autochtones** (dont **723 cas** depuis le 1^{er} janvier 2019)
- **173 hospitalisations pour dengue** (dont **20 hospitalisations** depuis le 1^{er} janvier 2019)
- **512 passages aux urgences** (le nombre de passages hebdomadaires est en hausse depuis la 2^{ème} semaine de Janvier - on enregistre **10 passages aux urgences** du 4 au 10 février 2019)
- **6 décès** dont 3 ont été considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

